



## que faire avec un majeur de 20 ans qui se marginalise ?

Par **pascale janvier**, le **05/12/2008 à 10:59**

Bonjour tout d'abord et merci de m'accueillir sur ce forum.

Voilà : je suis la maman d'un jeune majeur de presque 20 ans. Il a pris son "indépendance" depuis ses 18 ans (étant alors en contrat d'alternance pour devenir photographe et disposant donc d'un petit revenu). Nous ne nous sommes pas opposés à son départ, même s'il a été difficile pour moi (c'est le petit dernier de 3 enfants) car, les derniers mois de cohabitation ont été extrêmement pénibles (entrées et sorties de la maison à n'importe quelle heure, retour parfois très, très tard la nuit, sans jamais prévenir. Parfois, il a même été jusqu'à ne pas rentrer pendant près d'une semaine sans même un coup de fil...).

Ce non-respect total a donc facilité les choses sur le plan affectif... Mais sur le plan matériel, nous avons été présents pendant ces 2 années passées. Je l'ai donc tout d'abord aidé à trouver un studio et je me suis bien sûr portée caution. Nous avons également suivi de près son évolution et nous l'avons assisté quand il en a eu besoin.

Malgré tout cela, il "dérape" totalement ! Bien qu'ayant obtenu son diplôme de photographe, il a claqué la porte de son employeur sans autre forme de procès (et sans aucun règlement administratif et juridique du reste). Il a trouvé un emploi de vendeur dans une solderie (chez ma sœur qui a aussi voulu l'aider). Mais il continue à "déraper", c'est-à-dire qu'il dépense le peu qu'il gagne en quelques jours (je ne pense pas que ce soit pour acheter des caramels mous !), il croque aussi son allocation logement, et je crois qu'il va me falloir m'acquitter de ses loyers qu'il ne paye plus...

Il est bien évident que, s'il se trouvait dans l'embarras sans en être responsable, je ferais tout pour l'aider comme je l'ai toujours fait. Mais, il est entièrement responsable de ce qui arrive... Je suis à bout de nerfs, je ne dors plus la nuit, je suis très inquiète (et bien sûr, ça va bien au delà du problème matériel...).

Que puis-je faire pour le contraindre au moins à payer son loyer ? Que puis-je faire pour éviter qu'il se marginalise ce qui est bien parti ? Quels sont mes recours ?

Merci, merci de m'aider car je suis désespérée (j'ajoute que j'ai 50 ans et que je viens de perdre mon emploi... vive la crise !)

Pascale

Par **jeetendra**, le **05/12/2008** à **11:42**

bonjour, le mieux c'est de prendre contact avec [fluo]une assistante [/fluo][fluo]sociale[/fluo] pour qu'il puisse être suivi par l'aide sociale de la Mairie, du Département (contrat jeune majeur), il faudrait également qu'il prenne conscience de ses limites, voyez un éducateur également pour son accompagnement, tenez bon, cordialement

Par **pascale janvier**, le **05/12/2008** à **12:29**

Merci vraiment beaucoup pour cette réponse aussi rapide !  
Je vais prendre contact avec la mairie de Lille qui pourra sûrement me donner les coordonnées d'une assistante sociale et d'un éducateur.  
Je viens tout juste de recevoir de l'agence (ce midi) le décompte des impayés de mon fils: en tant que caution, pensez-vous qu'il me faille payer immédiatement ?

Merci encore

Par **jeetendra**, le **05/12/2008** à **13:08**

regardez dans mon blog, l'article sur la caution, bon après-midi à vous